

# Programme 2024-2030

## de la liste du Bourgmestre

**Sint-Genesius-Rode**  
**Rhode-Saint-Genèse**

## Table des matières

1.	Vivre ensemble et solidaires .....	1
2.	Vivre dans un environnement agréable.....	2
3.	Vivre en sécurité .....	3
4.	Une mobilité respectueuse de tous les usagers .....	4
5.	Jeunesse.....	5
6.	Associations, Sport & Culture .....	6
7.	Vivre en Santé .....	6
8.	Travaux Publics & Urbanisme .....	7
9.	Gérer efficacement, écouter et offrir des services.....	8
10.	Communiquer .....	9
11.	Démocratie & Bonne Gouvernance.....	10
12.	Facilités linguistiques.....	11

## **1. Vivre ensemble et solidaires**

- 1.1. Soutenir les initiatives promouvant la vie de quartier et le vivre ensemble.
- 1.2. Développer le marché hebdomadaire avec priorité aux marchands locaux et bio.
- 1.3. Permettre la célébration des mariages à l'extérieur.
- 1.4. Etudier les possibilités de compostage collectif par quartier.
- 1.5. Encourager le développement d'un réseau solidaire entre voisins par quartier afin de renforcer la cohésion sociale.
- 1.6. Encourager les Rhodiens à renforcer leurs compétences en FR/NL via les différentes initiatives proposées au CPAS et au GLTT/CVO.
- 1.7. Maintenir un soutien financier au CPAS lui permettant, en concertation avec la commune, de faire face à ses besoins en investissements et aux charges de fonctionnement pour assurer aux Rhodiens en difficultés une assistance adéquate compte tenu de leurs revenus.
- 1.8. Poursuivre le programme de construction de logements sociaux en collaboration avec Woonpunt Zennevallei.
- 1.9. Poursuivre l'extension et la réaffectation de l'ancienne maison de repos qui comportera notamment 15 logements avec assistance destinées aux seniors, une crèche de 18 places reconnues, des locaux polyvalents et 9 appartements pour les familles nombreuses à revenus modestes.
- 1.10. Enrichir l'offre de services d'aides à domicile permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles et favoriser les initiatives créant des liens sociaux afin de briser leur isolement.
- 1.11. Assurer l'accessibilité adaptée et inclusive à toutes les infrastructures dépendant de la commune et ouvertes au public.

## 2. Vivre dans un environnement agréable

- 2.1. Préserver le caractère vert et résidentiel de la commune, en tendant vers les objectifs du LEKP (Pacte local pour l'énergie et le climat) et assurer le rapportage auprès des instances régionales et européennes.
- 2.2. Continuer à veiller à la propreté générale de la commune par le nettoyage des espaces publics et par l'organisation d'une journée propreté incluant notamment la participation volontaire des écoles de la commune à une promenade propreté.
- 2.3. Organiser une journée de sensibilisation et d'action à la préservation de l'environnement.
- 2.4. Poursuivre la politique de promotion du compostage et du tri des déchets.
- 2.5. Maintenir un parc à conteneurs efficace et accessible à tous les Rhodiens, y compris les personnes ne disposant pas de véhicule.
- 2.6. Poursuivre l'acquisition de zones vertes stratégiques.
- 2.7. Fleurir certaines zones vertes communales et minimiser la tonte des espaces verts afin de favoriser la biodiversité et la pollinisation.
- 2.8. Créer un guichet communal électronique de l'énergie afin d'informer les habitants e.a. des possibilités de subsides et mettre en œuvre une politique de meilleure gestion des ressources au niveau communal.
- 2.9. Répertorier, réaménager et baliser les chemins de promenades (trage wegen) pour les randonneurs et les cyclistes.
- 2.10. Soutenir l'alimentation durable (Centre de services, maison de repos, écoles, repas à domicile...) et l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- 2.11. Promouvoir les circuits courts et le commerce local avec implication volontaire des commerçants locaux notamment au marché.
- 2.12. Soutenir les initiatives de potagers partagés à l'avantage des Rhodiens.
- 2.13. Lutter contre les nuisances sonores (Airbnb, fêtes sauvages...).
- 2.14. Lutter contre les nuisances sonores provenant des survols aériens de la commune en veillant au respect de la législation.
- 2.15. Accompagner les agriculteurs de la commune vers une agriculture moins polluante et plus raisonnée (moins de pesticides et herbicides...) et imposer une signalisation claire lors de la pulvérisation de pesticides.
- 2.16. Envisager l'installation d'oxygénéation des étangs communaux non-reliés au Molenbeek.
- 2.17. Implémenter des fontaines d'eau potable gratuite dans l'espace public.
- 2.18. Créer un parc à chiens supplémentaire.
- 2.19. Augmenter la présence de mobilier urbain (bancs) et créer des toilettes publiques dans certains endroits stratégiques de la commune.

### **3. Vivre en sécurité**

Au travers des décisions du Conseil de Police :

- 3.1. Encourager le recrutement et la rétention d'un personnel de police bilingue.
- 3.2. Augmenter le nombre de patrouilles minimum présentes sur la zone de police.
- 3.3. Poursuivre la prévention et la lutte contre la criminalité et la cybercriminalité ; ainsi que petite délinquance e.a. en augmentant la présence des agents de quartier afin qu'ils soient plus proches de l'habitant et mieux informés de la vie des quartiers.
- 3.4. S'assurer de l'accueil et du soutien des victimes de violences intrafamiliales et mettre en place une campagne de sensibilisation contre ces violences.
- 3.5. Continuer la sécurisation des piétons et des cyclistes aux abords des écoles.
- 3.6. Promouvoir les partenariats locaux de prévention (PLP), l'entraide entre habitants (*Les voisins veillent*), à l'instar des initiatives PLP/BIN (ex. Ermite).
- 3.7. Recourir à des fonctionnaires sanctionnateurs externes (Haviland) pour sanctionner notamment les incivilités, les dépôts clandestins autour des bulles à verre, etc...
- 3.8. Poursuivre l'amélioration de la collaboration entre les zones de Police limitrophes (Waterloo, Braine l'alleud, Beersel, Uccle).
- 3.9. Recourir aux caméras mobiles et au système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ANPR) aux endroits sensibles et stratégiques pour lutter contre la délinquance.

#### 4. Une mobilité respectueuse de tous les usagers

- 4.1. Continuer la réfection des trottoirs de la commune afin qu'ils soient praticables par tous les usagers.
- 4.2. Mettre tout en œuvre pour que la réalisation du RER se fasse dans les délais les plus rapides tout encourageant la construction d'un parking à la gare sans attendre les avancées relatives au tracé/voirie du RER.
- 4.3. Continuer à s'opposer à une fermeture même partielle du Bois de la Cambre et de l'avenue Dubois.
- 4.4. Soutenir la mise en place effective de la communauté métropolitaine de Bruxelles afin d'assurer une meilleure collaboration entre les régions sur les sujets de mobilité notamment en négociant avec les instances compétentes pour améliorer l'offre et la fréquence de transports publics vers Bruxelles (De Lijn, STIB) et les possibilités d'extension à Rhode des réseaux de type COLLECTO, Brupass, bus 7 jours sur 7 de 23H à 6 H du matin, etc.
- 4.5. Négocier avec les institutions compétentes une meilleure desserte en transports publics des différents quartiers de la commune et la gare ainsi qu'une meilleure adéquation entre les horaires.
- 4.6. Encourager l'utilisation de voitures partagées.
- 4.7. Promouvoir l'utilisation des vélos :
  - Continuer la réalisation et rénovation de pistes cyclables
  - Assurer sur le territoire de Rhode, la continuité et la sécurité des pistes cyclables reliant la commune aux Région Bruxelloise et Wallonne.
  - Améliorer la signalisation de certaines pistes cyclables
  - Soutenir les initiatives qui promeuvent l'utilisation de la mobilité douce pour se rendre à l'école.
  - Mettre en place des SUL (Sens Unique Limité).
- 4.8. Mettre en place, lorsque c'est possible, de nouvelles bornes de chargement publiques pour voitures électriques sur les différents parkings de la commune avec l'installation de bornes de chargement rapide.
- 4.9. Poursuivre la mise en place d'infrastructures adaptées (bacs, rehausseurs...) pour ralentir la vitesse dans certains quartiers résidentiels.
- 4.10. Solliciter les intervenants pour remplacer les abris-bus par des abris-bus avec des modules avec chargeurs.

## 5. Jeunesse

- 5.1. Maintenir un soutien actif aux écoles sur le territoire de la commune. ; les subsides pour stages, camps de vacances et plaines de jeux.
- 5.2. Soutenir le développement de milieux d'accueil à la petite enfance (crèches, garderies, ...) notamment en mettant à leur disposition un soutien administratif.
- 5.3. Continuer à organiser des activités destinées aux jeunes et moins jeunes afin de favoriser les rencontres entre les deux communautés linguistiques.
- 5.4. Soutenir l'implantation durable des mouvements de jeunesse dans des infrastructures sécurisées et adaptées.
- 5.5. Continuer à soutenir la mise à niveau de nos infrastructures scolaires communales (rénovation, reconstruction...).
- 5.6. Inciter les écoles à installer un potager didactique (apprentissage de l'environnement, éducation à l'écologie, consommation des fruits et légumes cultivés -potage, collation...).
- 5.7. Renforcer des projets d'inclusion dans les crèches et les écoles afin de favoriser l'accessibilité aux enfants en situation de handicap.
- 5.8. Inciter les écoles communales dans des actions spécifiques d'économies d'énergie et de tri des déchets.
- 5.9. Maintenir l'enseignement francophone de la FWB-Communauté Française dans les écoles francophones de la commune (CEB).
- 5.10. Continuer de promouvoir le bilinguisme des enfants en soutenant financièrement des cours supplémentaires de néerlandais dans les écoles francophones et de français dans les écoles néerlandophones dans toutes les écoles.
- 5.11. Créer des occasions d'échanges intergénérationnels.

## 6. Associations, Sport & Culture

- 6.1. Créer une maison des associations pour soutenir la vie associative: activités culturelles, artistiques, sociales et/ou sportives répondant à un objectif de vivre-ensemble, social-solidaire et environnemental.
- 6.2. Répertorier les associations et mettre une liste à disposition des citoyens sur le site web de la commune.
- 6.3. Moderniser et mettre aux normes le Centre Culturel Wauterbos.
- 6.4. Re-envisager l'organisation d'une journée des familles et des associations de la commune.
- 6.5. Augmenter les offres sportives (pumptrack, basket 3x3, mur d'escalade) et stimuler la pratique sportive en proposant un tarif préférentiel pour les Rhodiens.
- 6.6. Continuer à moderniser et digitaliser la bibliothèque communale, augmenter l'offre de service proposée notamment par la mise en place d'un coin étude pour les étudiants, prévoir un système de retour en dehors des heures d'ouverture.
- 6.7. Promouvoir la présence de l'art et de la culture dans l'espace public Rhodien temporaire et permanent.
- 6.8. Construire au minimum une nouvelle plaine de jeux.
- 6.9. Veiller systématiquement à l'accessibilité des activités sociales, culturelles et sportives aux personnes à mobilité réduite (PMR).

## 7. Vivre en Santé

- 7.1. Tenir compte du concept de « Santé dans toutes les politiques » (OMS) afin de permettre que la santé des habitants soit améliorée par nos propositions des autres secteurs (logements, environnement...).
- 7.2. Communiquer sur la présence suffisante de défibrillateurs (1/2000habitants) répartis de manière utile sur le territoire de la commune.
- 7.3. Mettre en place un parcours santé mettant l'accent sur la promotion et la prévention de la santé (Start to Run...).

## 8. Travaux Publics & Urbanisme

- 8.1. Continuer la lutte contre les inondations par la séparation des eaux de pluies, la construction de bassins d'orages et la déminéralisation de certains quartiers.
- 8.2. Réaménager le quartier de l'Espinette Centrale.
- 8.3. Projet Silicone R(h)ode : Autoriser lorsque cela est possible au niveau urbanistique la réaffectation et la mise en conformité de certains immeubles ou habitations désaffectés et qui s'y prêtent en espace type coworking pour startup, consultants, etc.
- 8.4. Poursuivre le programme et la subsidiation de pose et de dédoublement d'égouts et d'aménagement.
- 8.5. Poursuivre le renouvellement de l'éclairage public en LED en vue de réaliser des économies d'énergie.
- 8.6. Poursuivre la logique de déneigement des routes selon les quartiers prioritaires (écoles, gare, pentes et axes importants...) en collaboration avec les fermiers locaux.
- 8.7. Organiser la coordination des interventions des sociétés de services publics (eaux, gaz, électricité...) et tout autre intervenant sur la voie publique (travaux, déménagement...).
- 8.8. Amélioration de l'infrastructure permettant à toutes les zones de Rhode de bénéficier du réseau mobile de qualité et concertation avec les opérateurs privés.
- 8.9. Poursuivre les négociations avec les instances compétentes pour adapter l'environnement de la gare dans le cadre du RER et pour le réaménagement de la Chaussée de Waterloo.
- 8.10. œuvrer à la simplification des règlements urbanistiques.
- 8.11. Rédiger un règlement incitant les propriétaires à entretenir leur façade et leur zone de recul visible de la voie publique.
- 8.12. Favoriser le développement de logements accessibles pour les familles rhodiennes en particulier les familles monoparentales et les familles à revenus modestes non soutenues par ailleurs.

## **9. Gérer efficacement, écouter et offrir des services**

- 9.1. Respecter les équilibres financiers imposés par la Région tout en maintenant une gestion rigoureuse et en conservant :
  - Un taux de taxation parmi les plus bas de Belgique.
  - Un niveau de service élevé et bilingue pour les habitants de la commune.
- 9.2. Améliorer le service aux habitants en :
  - Organisant des réunions d'informations par quartier et en encourageant la participation citoyenne.
  - Poursuivre la digitalisation des documents administratifs pouvant être téléchargés via le site web et permettre aux habitants de signer et obtenir en temps réel certains documents administratifs en ligne.
  - Modernisant l'accueil au guichet.
- 9.3. Dynamiser l'économie locale avec une attention particulière à la diversité des commerces et services offerts à la population par des commerçants, artisans, indépendants et professions libérales de proximité.
- 9.4. Continuer à stimuler les incitants pour les commerçants via l'attribution d'Eur(h)odeBon permettant d'acheter chez les commerçants de Rhode participants.
- 9.5. Mettre en place un Wifi gratuit dans les bâtiments publics et aux abords de la gare.
- 9.6. Favoriser la démocratie participative en créant des moments d'échange entre les représentants de la commune et les habitants (ex. soirées thématiques).
- 9.7. Poursuivre la politique de traduction en français des documents administratifs des autorités supérieures (traducteur, logiciel, IA, ...)
- 9.8. Continuer de garantir la possibilité pour chaque citoyen de recevoir les documents et explications en français conformément aux arrêts du Conseil d'Etat et de s'entretenir en français avec le personnel communal et du CPAS.

## 10. Communiquer

- 10.1. Développer l'interactivité du site Internet de la commune et la version mobile permettant aux Rhodiens d'obtenir les informations utiles (infos importantes, évènements, locations...) en « one click » à partir de leur smartphone et leur permettre de connaître de réserver/louer en temps réel les infrastructures sportives, culturelles et communales.
- 10.2. Développer des outils permettant aux Rhodiens de rentrer plus facilement en contact avec la commune pour l'alerter de problèmes éventuels en fonction de leur degré d'urgence (Be-Alert...)
- 10.3. Distribuer un Welcome pack aux nouveaux habitants contenant toutes les informations utiles de la commune et de leur vie dans la commune.
- 10.4. Améliorer la communication vers les habitants relative aux travaux qui les concernent ainsi que sur les déviations via les différents outils de la commune (site internet, newsletter...).
- 10.5. Mettre en place dans le respect des normes RGPD un système d'alerte via mail et/ou sms (infos urgentes) en plus des écrans lumineux.
- 10.6. Donner la possibilité de s'inscrire pour recevoir la newsletter et le journal communal de manière digitale.
- 10.7. Faire mieux connaitre à tous les Rhodiens les services et activités du CPAS.
- 10.8. Développer une communication proactive et adaptée vers les groupes d'habitants plus difficiles à atteindre.

## **11. Démocratie & Bonne Gouvernance**

- 11.1. Respecter les principes démocratiques fondamentaux tels qu'énoncé par notre Constitution et les grandes conventions internationales, en ce compris la Charte européenne de l'autonomie locale, et soutenir les initiatives qui visent à les promouvoir la diversité et l'inclusivité.
- 11.2. Appliquer le principe de laïcité et de neutralité de l'administration communale.
- 11.3. Lutter contre toutes les formes de racisme, xénophobie et antisémitisme.
- 11.4. S'ils sont élus, les candidats s'engagent à préalablement à tout débat et/ou vote au Collège, Bureau du CPAS ou aux Conseils ainsi que dans quelque instance ou organe d'une institution publique où ils siégeraient en tant que représentants de la commune, à faire connaître les intérêts qui, en raison de leur(s) activité(s) professionnelle(s), de leur participation au capital d'une société, des mandats privés qu'ils détiennent ou de leur situation familiale, pourraient constituer un conflit d'intérêt.

## **12. Facilités linguistiques**

- 12.1. S'opposer à toute remise en cause du statut linguistique de notre commune.
- 12.2. Veiller à l'application correcte des lois sur l'emploi des langues en matière administrative et à préserver les droits linguistiques des populations francophones de la commune, en veillant, notamment, au respect des arrêts du Conseil d'Etat.
- 12.3. Demander le soutien des autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que l'enseignement fondamental francophone (en ce compris les relations avec les centres PMS, l'inspection pédagogique, la gestion administrative...) soit sauvégarde et puisse se développer.
- 12.4. Négocier avec les instances compétentes pour garantir 24/7 un accueil au minimum en Néerlandais, Français et Anglais aux numéros d'urgence 100, 101 et 112.
- 12.5. Œuvrer pour que les Rhodiens puissent obtenir toutes les informations relatives aux titres-services, au permis de conduire, aux allocations familiales, aux crèches, aux fournisseurs d'énergie etc. dans les deux langues.
- 12.6. Défendre le droit des enfants suivant un enseignement spécialisé à Bruxelles de bénéficier d'un transport scolaire de et vers chez eux, même s'ils sont domiciliés en périphérie.
- 12.7. Minimiser l'impact des rythmes scolaires FR/NL sur la qualité de l'enseignement et sur la qualité de vie des familles et des enseignants ; notamment en favorisant l'adéquation entre les congés scolaires et l'offre de stages et de garderie.
- 12.8. Combattre toute tentative d'ingérence des autorités flamandes qui, par l'adoption de nouvelles mesures chercheraient à porter atteinte au respect du suffrage universel concernant notamment la nomination d'un bourgmestre ou président de CPAS démocratiquement élu.
- 12.9. Continuer d'assurer le monitoring et l'évaluation de notre politique communale et communiquer le résumé des résultats à l'ensemble de la population de manière adéquate et inclusive.